

COURS

Géographie : La France et son territoire dans la mondialisation

3^e

Programme du cycle 4 — arrêté du 9 novembre 2015, BO spécial n°11 du 26 novembre 2015

Une carte de France s'arrête d'ordinaire à l'Hexagone. C'est une habitude, pas une réalité : le **territoire français** se déploie sur trois océans, et c'est ce qui lui vaut l'un des tout premiers domaines maritimes du monde. Ce chapitre demande deux déplacements du regard — sortir de l'Hexagone, et cesser de lire la France comme un ensemble homogène.

1 Un territoire discontinu

DÉFINITION

Les **DROM** — départements et régions d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte — sont des collectivités où s'applique le droit commun français et européen. D'autres territoires relèvent de statuts particuliers, avec des compétences propres, comme la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française. Tous sont français, et aucun n'est une colonie.

Ces territoires expliquent une singularité française : parce que chaque terre émergée ouvre droit à une zone économique exclusive de 200 milles marins autour d'elle, la dispersion des territoires ultramarins donne à la France l'un des tout premiers **domaines maritimes** du monde — le deuxième selon les classements usuels. Ressources halieutiques, minerais des grands fonds, câbles sous-marins, bases scientifiques : c'est un attribut de puissance, pas un reliquat d'histoire.

Atlantique

Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Pierre-et-Miquelon

Océan Indien

La Réunion
Mayotte
Terres australes

Pacifique

Nouvelle-Calédonie
Polynésie française
Wallis-et-Futuna

chaque terre ouvre une zone économique exclusive autour d'elle

Un territoire sur trois océans : c'est la dispersion, et non la superficie terrestre, qui fait le domaine maritime.

2 Métropolisation : la France se concentre

DÉFINITION

La **métropolisation** est la concentration croissante des populations, des activités et des fonctions de commandement dans les grandes villes. Elle ne se mesure pas seulement au nombre d'habitants : une métropole se reconnaît à ce qu'elle **commande** — sièges sociaux, recherche, universités, aéroports internationaux, institutions culturelles. C'est ce qui la distingue d'une grande ville.

RÈGLE

Le territoire français est marqué par un déséquilibre ancien entre **Paris** et le reste du pays : l'aire parisienne concentre une part des fonctions de commandement sans commune mesure avec les autres métropoles, et le réseau ferroviaire, organisé en étoile depuis Paris, en est à la fois la cause et la trace. Un second groupe de métropoles — Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes — structure les régions sans rééquilibrer l'ensemble.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Confondre l'urbanisation et la métropolisation. — L'urbanisation désigne l'augmentation de la part des citadins ; elle est presque achevée en France. La métropolisation désigne la concentration des **fonctions de commandement** dans quelques villes seulement. Les deux ne vont pas dans le même sens : une petite ville peut gagner des habitants tout en perdant son tribunal, sa maternité et ses emplois qualifiés.

Le réflexe : Se demander ce qui se concentre. Des habitants ? C'est l'urbanisation. Des décisions, des sièges, de la recherche ? C'est la métropolisation.

Cette concentration produit des **espaces en difficulté** : espaces ruraux éloignés d'un pôle d'emploi, villes moyennes dont les commerces de centre-ville ferment, anciennes régions industrielles du Nord et de l'Est. La difficulté n'y est pas la faible densité en elle-même — c'est l'**éloignement des services** : soins, formation, transports, administration.

3 Aménager le territoire

DÉFINITION

L'**aménagement** du territoire est l'action publique qui cherche à réduire les inégalités entre espaces et à organiser leur développement. Il est conduit par l'État, par les collectivités territoriales et, pour une part, par l'**Union européenne** à travers ses fonds régionaux. Il porte sur les transports, l'accès aux soins et à la formation, le numérique et le soutien aux activités.

EXEMPLE

Une ligne à grande vitesse est prolongée jusqu'à une ville moyenne. Analyser l'aménagement.

- ① **Effets attendus** : la ville se rapproche en temps de la métropole voisine et de Paris, ce qui peut attirer des entreprises et des habitants.
- ② **Effet inverse possible** : la même ligne facilite aussi le départ. Des cadres peuvent habiter la métropole et venir ponctuellement — ou l'inverse. Un axe rapide ne bénéficie pas mécaniquement au point le plus faible.
- ③ **Territoires oubliés** : les communes situées entre les deux gares ne gagnent rien, et peuvent perdre une desserte régionale supprimée au profit de la ligne rapide.
- ④ **Acteurs** : l'État, la **région** qui cofinance, les collectivités locales, et souvent des fonds européens.

un aménagement s'évalue par ses effets réels et ses laissés-pour-compte, pas par son intention

4 La France dans la mondialisation

DÉFINITION

La **mondialisation** est la mise en relation croissante des territoires du monde par les échanges de biens, de capitaux, d'informations et de personnes. Elle n'efface pas les frontières : elle **hiérarchise** les lieux, en distinguant ceux qui commandent, ceux qui produisent et ceux qui restent à l'écart. C'est cette hiérarchie, plus que la circulation, qui est l'objet du chapitre.

RÈGLE

Le **rayonnement** de la France s'appuie sur des atouts identifiables : la langue française, parlée sur cinq continents ; un patrimoine et un tourisme de premier rang mondial ; des entreprises de dimension internationale dans le luxe, l'aéronautique, l'énergie et l'agroalimentaire ; un siège permanent au Conseil de sécurité ; et une présence sur trois océans grâce au **territoire français** ultramarin.

ANALYSER UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ① Localiser précisément : où, dans quelle **région**, à quelle distance d'une métropole.
- ② Nommer les **acteurs** : État, collectivités, **Union européenne**, entreprises privées.
- ③ Dire quel problème l'aménagement cherche à résoudre.
- ④ Relever les effets attendus, puis un effet non voulu ou un territoire oublié.
- ⑤ Conclure sur ce que l'aménagement change à la place du territoire dans l'ensemble français.

À VÉRIFIER

- Ai-je pensé aux **DROM** et aux collectivités d'outre-mer, ou seulement à l'Hexagone ?
- Ai-je relié le domaine maritime à la **dispersion** des territoires ultramarins ?
- **Urbanisation** ou **métropolisation** : ai-je employé le mot juste ?
- Ai-je nommé les **acteurs** d'un aménagement, et pas seulement « l'État » ?
- Ai-je mentionné un effet non voulu ou un territoire oublié ?
- Mon **rayonnement** de la France s'appuie-t-il sur au moins trois atouts distincts ?

À RETENIR

- Le **territoire français** s'étend sur **trois océans** : Atlantique, Indien, Pacifique.
- **DROM** : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte — droit commun, pas des colonies.
- Le domaine maritime vient de la **dispersion** des territoires ultramarins, pas de la superficie.
- **Métropolisation** : concentration des **fonctions de commandement**, pas seulement des habitants.
- Urbanisation ≠ métropolisation : une ville peut gagner des habitants et perdre ses services.
- Déséquilibre **Paris / reste du pays**, lisible dans le réseau ferroviaire en étoile.
- Espaces en difficulté : le problème est l'**éloignement des services**, pas la faible densité.
- **Aménagement** : État + collectivités + **Union européenne** — jamais un acteur unique.
- Un aménagement s'évalue par ses effets **réels**, y compris ceux qu'on n'attendait pas.
- **Mondialisation** : elle hiérarchise les lieux, elle n'efface pas les frontières.
- **Rayonnement** français : langue, tourisme et patrimoine, entreprises, siège à l'ONU, outre-mer.